



Lac-Sergent

Ville de Lac-Sergent
1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, Québec G0A 2J0
Téléphone 418-875-4854 Télécopieur : 418-875-3805

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 15 août 2016, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléante
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 28 personnes.

1. OUVERTURE

Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2016**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 juillet 2016
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / juillet 2016
 - 6.3 Présentation des Comptes à payer / août 2016
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 juillet 2016
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de juillet 2016
 - 7.3 Dépôt d'une décision de la Commission municipale du Québec
 8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de règlement no 337-16 visant l'adoption d'un code éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Lac-Sergent
 - 8.2 Projet de règlement no 340-16 visant l'adoption d'un code éthique et de déontologie des employés municipaux de la ville de Lac-Sergent
 9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement no 339-16 modifiant le Règlement 299 sur la prévention des incendies
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Virement de crédits
 - 10.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.3 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2016-801
 - 10.4 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury
 - 10.5 Subvention à l'Association Nautique pour la soirée *cocktail des dames*
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Élection partielle le 2 octobre 2016
 - 11.2 Cérémonie de la Remise des médailles le 27 août 2016
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de l'assemblée**
-

16-08-161

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 18 JUILLET 2016**

Séance ordinaire du 18 juillet 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2016.

16-08-162

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance reçue au 12 août 2016.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JUILLET 2016**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 juillet 2016.

II EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-08-163

QUE ledit rapport financier au 31 juillet 2016 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUILLET 2016**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de juillet 2016, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de juillet 2016 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 203 146.36 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUILLET 2016	
DÉPENSES	193 076.89\$
SALAIRE DU CONSEIL	2 231.23\$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	7 838.24\$
TOTAL	203 146.36 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-08-164

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de JUILLET 2016 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / AOÛT 2016

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'août 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-08-165

QUE les comptes à payer du mois d'août 2016 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 5 890.79 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 juillet 2016

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 juillet 2016.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de juillet 2016

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de juillet 2016.

		année 2016
Janvier		8 000 \$
Février et Mars		0 \$
Avril		89 500 \$
Mai		369363 \$
Juin		71 200 \$
Juillet		14 000 \$
TOTAL		552 063 \$

7.3 Dépôt d'une décision de la Commission municipale du Québec

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil, conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la décision CMQ-65662 de la Commission municipale du Québec.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement no 337-16 visant l'adoption d'un code éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Lac-Sergent

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

- Que suite aux modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui prévoient l'obligation pour les Municipalités de modifier les Codes d'éthique des élus et des employés, au plus tard le 30 septembre 2016.
- Ces modifications visent notamment à interdire aux membres du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision a déjà été prise par le conseil.

Fait ce 15^e jour du mois d'août 2016

8.2 Projet de règlement no 340-16 visant l'adoption d'un code éthique et de déontologie des employés municipaux de la ville de Lac-Sergent

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

- Que suite aux modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui prévoient l'obligation pour les Municipalités de modifier les Codes d'éthique des élus et des employés, au plus tard le 30 septembre 2016.
- Ces modifications visent notamment à interdire aux employés de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision a déjà été prise par le conseil.

Fait ce 15^e jour du mois d'août 2016

9. **RÈGLEMENTS**

9.1 Règlement no 339-16 modifiant le Règlement 299 sur la prévention des incendies

ATTENDU QUE le Règlement 299 a été modifié en février 2016 afin d'y ajouter une disposition concernant les déclenchements injustifiés des systèmes d'alarme incendie;

ATTENDU QUE lors de cette modification, la disposition de présomption de mauvais fonctionnement a été omise et que celle-ci s'avère nécessaire afin de faciliter la preuve en cour;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 août 2016 en vue de l'adoption d'un règlement à cette fin;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-08-166

QUE le Règlement 339-16 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit, à savoir :

Article 1. Le Règlement no 299 sur la prévention des incendies est modifié par l'ajout de l'article 4.14.2 Présomption, lequel se lit comme suit :

Article 4.14.2 Présomption

Le déclenchement d'un système d'alarme est présumé en l'absence de preuve contraire, être pour cause de défectuosité, de mauvais fonctionnement ou dû à une erreur humaine lorsqu'aucune preuve ou trace de la présence d'intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constaté sur les lieux protégés lors de l'arrivée des policiers, pompiers ou de l'officier chargé de l'application de tout ou partie de présent règlement.

Article 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Virement de crédits

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-08-167

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	Réajustement des quotes-parts 2016		
2130959	Adm - quote parts MRC		0,35 \$
2210959	Sécurité publique - quote part MRC		0,29 \$
2320529	Voirie- quote part MRC		0,38 \$
2415959	Hyg milieu - quote parts MRC	0,09 \$	
2702959	Loisirs - quote part MRC		0,44 \$
2451446	Ordures - collecte		0,18 \$
2451951	Ordures - PGMR		0,76 \$
2451952	Ordures - écocentre	0,66 \$	
2451953	Ordures - site enfouissement	0,56 \$	
2460641	Cours d'eau - quote part MRC		0,03 \$
2690951	Dév. Éco - quote part MRC	0,11 \$	
2690959	Urbanisme - quote part MRC		0,09 \$
2711970	Motoneiges - piste contournement	225,00 \$	
2415413	Hyg milieu - serv. Techniques		223,90 \$
		226,42 \$	226.42 \$

10.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 3 août 2016 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

182, Vieux-Chemin Installation septique

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

CONSEIL 16-08-168
CCU-16-08-032
Permis 2016-073

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1052, chemin de la Grosse-Roche Construction neuve-bâtiment secondaire

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

CONSEIL 16-08-169
CCU-16-08-033
Permis 2016-075

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.3 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2016-801

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble désigné par le numéro de lot 5 381 066 dans le cadastre du Québec laquelle vise à rendre conforme une entrée charretière desservant 3 immeubles alors que la norme réglementaire indique qu'elle ne peut desservir qu'un maximum de deux habitations;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 10.6.1 du Règlement de zonage no 314-14.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le 5 août 2016 la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-08-170

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de permettre que l'entrée charretière sise sur le lot 5 381 066 desserve 3 immeubles.

10.4 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury

ATTENDU QUE le comité de sélection pour la remise des médailles du mérite et du bénévolat a terminé ses travaux et a déposé, aux membres du Conseil de Ville, ses recommandations pour l'octroi des médailles de reconnaissance du mérite et du bénévolat pour l'année 2016, lesquelles apparaissent au tableau synthèse annexé au présent procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-08-171

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité de sélection figurant au tableau synthèse.

10.5 Subvention à l'Association Nautique pour la soirée *cocktail des dames*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-08-172

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ pour une soirée « cocktail des dames » organisée par l'Association nautique du lac Sergent qui s'est tenue le 12 août dernier.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-1970 – Loisirs – Subvention Association nautique.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Élection partielle : tenue du scrutin le 2 octobre 2016

Madame Michaud, mairesse suppléante, informe les personnes présentes que la tenue du scrutin pour l'élection partielle aura lieu le 2 octobre 2016.

11.2 Cérémonie de la Remise des médailles le 27 août 2016

Madame Michaud, mairesse suppléante informe les personnes présentes de la tenue de la Cérémonie de la remise des Médailles qui aura lieu le samedi 27 août 2016 à compter de 16H au Club-Nautique.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H40.

16-08-173

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Hélène D. Michaud
Mairesse suppléante

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière